

DEUXIÈME PARTIE.

ÉPREUVE ORALE.

EXPLICATION DES AUTEURS

LATINS ET FRANÇAIS.

AUTEURS LATINS.

- I. CICÉRON : *Discours contre Catilina et contre Verrès, Traités de l'Amitié et de la Vieillesse, Songe de Scipion.*
- II. CÉSAR : *Commentaires.*
- III. SALLUSTE.
- IV. TACITE : *Annales.*
- V. VIRGILE.
- VI. HORACE.

NOTICES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

I.

CICÉRON : *Discours contre Catilina et contre Verrès; Traités de l'Amitié et de la Vieillesse; Songe de Scipion.*

Vie de Cicéron.

Cicéron (Marcus Tullius) naquit à Arpinum, patrie de Marius, l'an 647 de Rome, 406 avant notre ère, la même année que Pompée.

Il vint de bonne heure étudier à Rome, et servit sous Sylla dans la guerre des Marses. Il débuta au barreau à l'âge de vingt-six ans, et, après avoir plaidé quelques causes civiles, défendit Roscius d'Amerie, accusé de parricide par un affranchi de Sylla, Chrysogone. Au bout de quelque temps, il alla visiter la Grèce et l'Asie. Il avait trente ans lorsqu'il fut envoyé en Sicile en qualité de questeur, et il remplit cette charge avec tant d'intégrité, que les Siciliens eurent plus tard recours à lui pour accuser Verrès, dont les concussions et les déprédations avaient dépassé toute borne. Nommé édile après ce grand procès, Cicéron, quoiqu'il fût un homme nouveau¹, ne tarda pas à briguer le consulat. Il fut élu consul par acclamation, et dévoila bientôt la vaste conspiration formée par Catilina, qui avait été son compétiteur. Rome, sauvée par l'énergie de Cicéron, lui décerna le titre de *Père de la patrie*; mais il se vit dès lors en butte aux poursuites et aux accusations des anciens partisans de Catilina, et enfin le tribun Clodius le fit exiler, l'an 695. Rappelé l'année suivante par le crédit de Pompée, il fut nommé gouverneur de la Cilicie. Il revenait de sa province, quand éclata la guerre civile entre César et Pompée. Cicéron prit parti pour ce dernier; mais, après la défaite de Pharsale, il se réconcilia avec César. Lorsque César eut été assassiné, Cicéron se déclara pour son neveu et fils adoptif, Octave, et combattit dans ses *Philippiques* les projets ambitieux d'Antoine. Cependant, Octave et Antoine ne tardèrent pas à se réconcilier, et, s'adjoignant Lépide, formèrent le triumvirat si fameux dans l'histoire. Cicéron fut inscrit sur les listes de proscription des triumvirs : il était alors, avec son frère Quintus et le fils de Quintus, dans sa campagne de Tusculum; il essaya d'abord de fuir, mais n'ayant pu y réussir, il se livra avec fermeté aux soldats envoyés pour le mettre à mort. Le chef de ces meurtriers, Popilius, lui coupa la tête et les mains, et rapporta à Rome ce sanglant trophée, qui demeura quelques jours attaché à la tribune aux harangues.

Oeuvres de Cicéron.

Les œuvres de Cicéron peuvent se diviser en quatre grandes sections : traités de rhétorique, discours, traités de philosophie, lettres.

Les traités de rhétorique de Cicéron sont au nombre de huit, si l'on considère comme authentique, avec M. Le Clerc, la *Rhétorique*

¹ C'est-à-dire qu'aucun de ses ancêtres n'avait exercé de charge donnant entrée au sénat.

adressée à Hérennius. Les principaux sont *l'Orateur*, les trois dialogues sur *l'Orateur*, le discours sur les *Orateurs illustres*, intitulé aussi *Brutus*, enfin le traité de *l'Invention*.

Les discours qui nous restent en entier sont au nombre de cinquante-six, qu'on pourrait encore diviser en discours politiques et en plaidoyers : les principaux discours politiques sont ceux en faveur de la loi Manilia, sur la loi agraire, contre Catilina, enfin les quatorze *Philippiques* dirigées contre Antoine ; les principaux plaidoyers sont ceux pour Roscius d'Amérie, pour le comédien Roscius, contre Verres, pour Archias, pour Milon, pour Ligarius.

Les traités philosophiques de Cicéron sont au nombre de douze, et presque tous fort importants, comme le titre seul l'indique : *Des vrais biens et des vrais maux*, *De la nature des dieux*, *De la divination*, *Du destin*, *De la république*, *Des lois*, *Des devoirs*, *De la vieillesse*, *De l'amitié*, les *Questions académiques*, les *Tusculanes*, les *Paradoxes*.

Parmi les lettres, on distingue celles qu'on nomme vulgairement et à tort *familiales*, et qui sont adressées à divers personnages ; seize livres de lettres à Atticus, le meilleur et le plus constant ami de Cicéron ; trois livres de lettres de Cicéron à Quintus son frère ; enfin une correspondance entre Brutus et Cicéron.

Outre ces nombreux ouvrages, qui sont tous écrits en prose, Cicéron avait composé plusieurs poèmes, un entre autres sur les événements de son consulat, des mémoires grecs sur son consulat, et même, s'il faut en croire Pline, un traité d'histoire naturelle.

Éloquence, style de Cicéron.

« La poésie, dit M. Le Clerc dans sa *Vie privée et littéraire de Cicéron*, la poésie n'était pour Cicéron qu'un amusement, et comme le délassement de ses autres études : son talent distinctif, son souverain attribut, était l'éloquence. Il avait consacré à l'éloquence toutes les facultés de son âme, et jamais mortel ne s'est élevé à la même perfection. « Rome, dit un ingénieux historien¹, avait peu d'orateurs avant lui qui fussent capables de plaire ; elle n'en avait pas qu'on pût admirer. » Démosthène fut son modèle. L'émulation le fit marcher avec tant de succès sur ses traces, qu'il a mérité ce très-bel éloge, comme l'appelle saint Jérôme : « Démosthène t'a ravi la gloire d'être le premier orateur, et tu lui ôtes celle d'être l'unique. » Le génie, l'habileté, le style, le goût, sont dans l'un et l'autre au même degré. Leur éloquence est de ce genre noble, étendu, sublime, qui embellit

1. Velléius Paterculus.

toujours le sujet, et qui lui donne toute la force et tout l'éclat qu'il est capable de recevoir. C'est cette rondeur de langage, pour parler ici comme les anciens, à laquelle on ne peut rien ajouter, rien retrancher. Enfin, leurs perfections sont si transcendantes et si égales sur tous les points, que les critiques ne conviennent pas encore auquel ils doivent donner la préférence. A la vérité, Quintilien, un des plus judicieux, l'attribue entièrement à Cicéron. Mais s'il est vrai, comme d'autres l'ont pensé, que Cicéron n'ait ni la précision, ni l'énergie, ni, suivant son expression, les foudres de Démosthène, il le surpasse par la fécondité et l'élégance de la diction, par la variété et le pathétique des sentiments, et surtout par la vivacité de l'esprit et la finesse des railleries. Démosthène n'a rien d'enjoué ni d'agréable, et lorsqu'il essaye de plaisanter, la manière dont il le fait montre que ce genre ne lui déplaît pas, mais qu'il lui convient peu ; car, « toutes les fois qu'il affectait la plaisanterie, il ne faisait, dit Longin, que se rendre ridicule, et s'il lui arrivait de faire rire, c'était presque toujours à ses dépens. » Plus heureux en ce genre, Cicéron, toujours plein de grâce et d'urbanité, était encore sûr de plaire lorsqu'il perdait l'espérance de convaincre, et trouvait le moyen d'inspirer de la gaieté à ses juges aussitôt qu'il commençait à redouter leur sévérité. On sait qu'une plaisanterie bien placée lui servit plus d'une fois à sauver ses clients. » Ajoutons à cette critique si vraie que ce qui fait perdre quelque chose à Cicéron du côté de l'énergie, c'est la recherche de la période, l'affectation de l'ampleur oratoire. Cicéron aimait à faire revenir souvent dans ses discours certaines formes dont la cadence musicale charmait l'oreille¹. De plus, ses exordes sont en général un peu lents et justifient la critique de Montaigne, qui reproche à Cicéron quelque *longuerie d'appréts*.

Discours contre Catilina.

Lucius Sergius Catilina, issu d'une famille patricienne, avait été préteur en Afrique, et brigait le consulat, l'an 688 ; mais une accusation de concussion le força de se désister. Absous par la vénalité de ses juges, il se remit sur les rangs l'année suivante. Cicéron l'emporta sur lui. Catilina se jeta tout entier alors dans une conspiration qu'il avait organisée de longue main contre la république, et rassembla en Étrurie une armée dont il donna le commandement à un ancien lieutenant de Sylla, Mallius. Prêt à massacrer le sénat et à incendier Rome, il attendit pendant de nouveaux comices, où il échoua pour

1. Ainsi le fameux *esse videatur*, qui termine tant de périodes.

la seconde fois. Mallius, après cet échec, commença la guerre en Étrurie, et Catilina réunit pendant la nuit ses complices de Rome, afin d'arrêter des mesures définitives. Le secret de ces délibérations fut livré à Cicéron la nuit même, et il ferma sa porte à des assassins qui s'y présentèrent le matin, sous prétexte de le saluer. Il réunit le sénat dans le temple de Jupiter Stator (7 novembre 690), révéla les détails et le plan de la conjuration, puis, comme Catilina lui-même venait prendre place sur les bancs, il lui adressa la véhémence apostrophe qui forme le premier discours.

Premier discours. Après avoir répété à Catilina, dans les plus minutieux détails, tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait dans la réunion de la nuit précédente, Cicéron l'engage à sortir d'une ville où il est devenu un objet de mépris et d'horreur. Le consul, armé par le sénat d'un pouvoir sans limite, aurait déjà frappé les coupables, si, grâce à l'énormité même du complot, quelques citoyens ne doutaient encore de son existence. Que Catilina profite de cette indulgence contraire aux intérêts de la patrie; qu'il aille en Étrurie lever l'étendard de la guerre civile, et surtout qu'il emmène avec lui tous ses complices. Jupiter sauvera Rome et punira les sacrilèges.

Catilina essaya jusqu'au bout cette harangue, souvent citée comme un modèle d'énergie, puis il tenta de se justifier; mais les murmures du sénat couvrirent sa voix. Il sortit alors de la salle en proférant d'affreuses menaces, et, à la tête de trois cents conjurés, alla rejoindre l'armée de Mallius.

Deuxième discours. Cependant Catilina avait laissé dans Rome Céthégus, Lentulus et quelques autres de ses complices, chargés de disposer tout pour le massacre et l'incendie; il leur avait promis de revenir bientôt à la tête d'une armée. Le lendemain de son départ, Cicéron monta à la tribune aux harangues, et rendit compte au peuple de ce qui s'était passé (9 novembre 690).

On reproche à tort au consul d'avoir laissé s'éloigner en liberté un ennemi si dangereux. Une fois hors de Rome, Catilina n'est plus redoutable; il ne saurait, avec une poignée de brigands, tenir en échec les forces de la république. Les ennemis dont il se faut défier, ce sont les conjurés restés à Rome; mais tous leurs projets sont connus: qu'ils aillent donc à leur tour rejoindre leur chef en Étrurie. On accuse encore Cicéron d'avoir arbitrairement exilé Catilina: le départ de Catilina a été volontaire; mais Cicéron n'aurait pas hésité à l'expulser de Rome, quand il s'agissait du salut de la patrie. L'orateur passe en revue les éléments dont se compose le parti rebelle: des gens faibles et égarés, qu'il faut essayer de ramener au bien; des criminels endurcis, qu'il faut exterminer. Il exhorte les

bons citoyens à la confiance; la vigilance de leur consul et la protection des dieux leur répondent du salut.

Troisième discours. Dès qu'on fut certain à Rome que Catilina avait été rejoindre l'armée d'Étrurie, le sénat le déclara ennemi de la patrie, ainsi que Mallius, et envoya contre eux le collègue de Cicéron, Antonius. Cependant Lentulus, Céthégus et les autres conjurés entamèrent des négociations avec les députés des Allobroges, qui venaient se plaindre au sénat de l'avarice des magistrats romains, leur promettant, pour prix de leur concours, de rendre l'indépendance à leur patrie. Les députés hésitèrent, et finirent par dénoncer le complot; on saisit des lettres adressées à Catilina et au sénat des Allobroges. Cicéron fait venir les conjurés au sénat, les confronte avec les députés et les fait mettre en état d'arrestation; puis, au sortir de la séance (3 décembre 690), il monte à la tribune pour rendre compte au peuple de ce qui vient de se faire.

Après avoir félicité les citoyens de ce qu'ils ont échappé au danger terrible qui les menaçait, Cicéron raconte comment il a découvert les tentatives faites auprès des députés des Allobroges, et comment il s'est assuré de la personne des conjurés; il rapporte en substance la délibération du sénat qui décerne des remerciements au consul et ordonne d'enfermer les complices de Catilina. Il engage les citoyens à rendre grâce aux dieux de ce qu'une conjuration qui menaçait d'anéantir la république entière a été réprimée sans combat, sans trouble dans la cité. Quant à lui, il se croira assez récompensé de son dévouement par le souvenir que conserveront de lui ses concitoyens et la postérité; seul ou avec l'appui des gens de bien, il sera assez fort pour résister aux attaques des méchants.

Quatrième discours. Le surlendemain (5 décembre), Cicéron réunit le sénat pour délibérer sur le sort des prisonniers. Le sénat n'avait, selon les lois, aucun pouvoir judiciaire, et nul citoyen romain ne pouvait être condamné à mort que par le peuple assemblé en centurries; mais il s'agissait d'une question de salut public. Les deux consuls qui devaient entrer en fonctions au 4^e janvier opinèrent pour le dernier supplice, et entraînèrent à leur avis une partie du sénat; mais quand vint le tour de César, il fit contre la peine de mort un discours si habile, que la plupart de ceux qui avaient voté avant lui se rétractèrent, et prétendirent n'avoir eu en vue, comme César, que la prison perpétuelle et la confiscation des biens. Enfin, les amis de Cicéron eux-mêmes hésitaient à se prononcer, craignant pour le consul la grave responsabilité qui allait peser sur lui. C'est au milieu de ces incertitudes du sénat que Cicéron prononça le quatrième et dernier discours.

Il exhorte vivement les sénateurs à oublier les dangers que peut courir le consul, et à ne songer qu'au salut de l'État. Il est résigné à tout, pourvu que la république ne soit plus menacée. L'orateur résume les motifs des deux opinions qui sont en présence : celle de Silanus, qui conclut à la mort, et celle de César, qui se contente de l'emprisonnement et de la confiscation ; il combat cette dernière avec force, mais en même temps avec une grande modération. Il rassure ceux qui craignent que la condamnation des conjurés n'excite un soulèvement dans Rome : tout est préparé, toutes les mesures sont prises pour que, l'arrêt, quel qu'il soit, s'exécute ; le consul en répond ; c'est au sénat à ne pas faiblir dans ce moment décisif. Cicéron seul court des risques ; mais il se console en songeant à la gloire qui lui est réservée s'il succombe pour le salut de Rome. Il termine en recommandant au sénat son fils au berceau, et en exhortant les sénateurs à prononcer un arrêt dont il garantit l'exécution.

Ce discours ramena à leur premier avis ceux que la harangue de César avait ébranlés, et la mâle éloquence de Caton acheva de décider les timides et les irrésolus. Les conjurés furent condamnés à mort, et étranglés dans la prison le soir même.

« Ce discours, dit Burnouf, non moins important par ses effets que la première *Catilinaire*, est peut-être plus honorable encore pour le caractère de l'orateur. La partie où il réfute l'opinion de César est un chef-d'œuvre d'adresse, et le ton de noblesse, de convenance et de modération qui règne dans tout ce morceau en fait un véritable modèle de discussion judiciaire. On y reconnaît le digne organe de la société et des lois. Ce n'est pas sans raison que l'illustre orateur regardait les nones de décembre comme le plus beau jour de sa vie. »

Le récit de la conjuration de Catilina dans Salluste est le commentaire et le complément naturel des quatre discours dont nous venons de donner une courte analyse. Salluste rapporte dans son histoire le discours de César et celui de Caton ; mais il ne dit pas un seul mot de celui de Cicéron.

Discours contre Verrès.

Caïus Verrès avait été pendant trois ans préteur en Sicile, et s'était rendu coupable de cruautés et de déprédations de toute nature. Aussi, lorsqu'il sortit de charge et revint à Rome, les Siciliens, en 683, l'accusèrent de concussion, et prièrent Cicéron, qui avait été questeur en Sicile, de se charger des poursuites. Cicéron accepta avec empressement l'occasion qui lui était offerte : le procès des Siciliens

contre Verrès excitait au plus haut degré l'intérêt de Rome et de toute l'Italie ; Cicéron, qui brigait alors l'édition, pouvait assurer sa nomination par un triomphe d'autant plus éclatant, que le défenseur de Verrès était le plus grand orateur de l'époque, Hortensius, élu consul pour l'année suivante.

Les discours composés par Cicéron contre Verrès sont au nombre de sept ; mais les deux premiers seuls furent prononcés. Ces discours répondent aux trois phases du procès : 1^o divination contre Cécilius, 2^o première action, ou accusation générale, contenue dans le second discours ; 3^o seconde action, comprenant les cinq discours non prononcés.

Divination ! contre Cécilius. Un citoyen romain, d'origine sicilienne, Quintus Cécilius Niger, qui avait été questeur sous Verrès, disputait à Cicéron le rôle d'accusateur ; il se disait l'ennemi de Verrès, et prétendait être mieux que personne en état de dévoiler les crimes et les malversations de son ancien préteur. Mais cette intervention était sans doute concertée avec Verrès, et il est assez probable que, si elle eût réussi, l'accusateur aurait offert à l'accusé toutes les chances possibles d'éviter une condamnation.

« Cicéron, dit Asconius, détruit ces raisons de Cécilius, et montre qu'on doit préférer pour accusateur celui qui se charge malgré lui de l'accusation, à la prière de tous les Siciliens, et pour s'acquitter d'un devoir ; celui qui parle au nom de la république et pour elle ; celui que les plaignants désirent ; celui que l'accusé redoute ; celui qui, au talent de la parole, joint une intégrité irréprochable ; enfin celui qui, en se chargeant de la cause, ne fait que suivre les usages des ancêtres. L'orateur prouve qu'il a toutes ces qualités, qui manquent à Cécilius. »

PREMIÈRE ACTION CONTRE VERRÈS. — Cicéron, choisi pour accusateur, se rendit en Sicile afin de chercher les preuves et les témoins nécessaires. Pendant ce temps, les partisans de Verrès, à Rome, s'efforçaient de gagner les juges ; ils espéraient tout au moins obtenir qu'on laissât languir le procès jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'au moment où le défenseur de Verrès, Hortensius, commencerait à exercer les fonctions de consul. Cicéron se hâta de revenir à Rome pour précipiter le dénouement du procès. Dans un premier

1. « Les anciens, dit M. Le Clerc, nous ont expliqué le titre de ce discours. Lorsqu'il s'élevait une contestation judiciaire entre ceux qui voulaient accuser ou signer une accusation, cette cause s'appelait *divinatio*. En effet, les jugements ordinaires reposent sur des faits, des preuves, des témoins, et ne roulent que sur le passé, tandis qu'il faut ici prononcer d'après des conjectures, des présomptions, et régler l'avenir. On connaît l'accusé : quel sera l'accusateur ? C'est aux juges à deviner, pour ainsi dire, celui des deux rivaux qui remplira ce devoir avec plus de force et de vertu. »

plaidoyer, il produisit sur-le-champ ses témoins et ses preuves; le discours qui nous reste sous le titre de *Première action contre Verrès* n'est que le début de ce plaidoyer, la partie qui précède l'interrogatoire des témoins.

Cicéron présente aux juges l'ensemble de l'accusation, se réservant d'insister plus tard sur les points particuliers. Il dévoile les manœuvres à l'aide desquelles Verrès comptait faire ajourner le jugement du procès, et s'autorise de ces intrigues pour demander que les témoins soient immédiatement entendus. Il s'efforce de prouver que la justice et l'intérêt public exigent une prompte et sévère condamnation.

L'effet de cette première séance fut si accablant, que Verrès, sur le conseil de ses amis mêmes, se condamna volontairement à l'exil. Cicéron n'en resta pas là cependant; il continua de rédiger ses plaidoyers et les publia, afin de bien établir que Verrès n'avait fait que prévenir une sentence inévitable.

SECONDE ACTION CONTRE VERRÈS. — 1° *De sa préture à Rome, etc.* Ce premier discours ne se rattache pas à la cause d'une manière bien directe; il a uniquement pour but de rappeler les antécédents de Verrès, ses cruautés, ses exactions, ses rapines avant sa préture de Sicile.

L'orateur rappelle la marche qu'il a suivie dans la première action; il annonce ensuite qu'il divisera sa seconde action en deux parties: l'une comprenant la questure, la lieutenance et la préture à Rome de Verrès; l'autre, la préture de Verrès en Sicile. Le premier discours renferme tout ce qui est antérieur à l'arrivée en Sicile de Verrès. On le voit d'abord questeur du consul Carbon, qu'il trahit pour passer, avec la caisse militaire, dans le parti de Sylla. Puis il est lieutenant de Dolabella en Asie, où il dépouille les temples et les maisons des particuliers, et où ses infâmes débauches excitent contre lui autant de haine que son avarice. Enfin, préteur à Rome, chargé de rendre la justice et d'entretenir les édifices publics, il révolte tous les bons citoyens par sa vénalité et l'iniquité de ses jugements.

Ce premier discours est fort étendu, et encore nous en manque-t-il une partie. Les principaux passages sont, avec l'exorde, le récit du soulèvement causé par Verrès à Lampsaque, et des malversations à l'aide desquelles il dissipa le patrimoine d'un jeune homme qui était son pupille, le fils de Malléolus.

2° *De sa préture en Sicile.* Voici l'analyse qu'Auger donne de ce discours, dont il indique en même temps les principales beautés: «Après un très-bel éloge de la Sicile, après un récit de toutes les démarches des Siciliens pour venir accuser Verrès et déposer contre lui, Cicéron représente la manière injuste, arbitraire et cruelle dont ce

préteur jugeait les malheureux Siciliens, dont il a jugé Dion d'Halèse, Sosippe et Épicrate d'Argyrone, Héraclius de Syracuse, Épicrate de Bidis, Sopater et Sthénius. Ces narrations sont développées d'une manière intéressante. Voilà ce qui regarde la juridiction et ce qui forme comme la première partie du discours. L'argent que Verrès tirait de l'élection des sénateurs, des pontifes et des censeurs, de la contribution pour les statues; ses vols et ses gains usuraires, conjointement avec les fermiers publics, surtout avec Carpinatius, dont les registres décelent ses malversations: tels sont les objets qui composent la seconde partie du discours et qui le terminent. On y remarque le portrait de Timarchide, un des principaux agents et ministres de Verrès. »

3° *Sur les blés.* Ce discours, sauf quelques passages que nous indiquerons, est rempli tout entier de détails sur les exactions commises par Verrès contre les cultivateurs de la Sicile. La Sicile devait à Rome, à titre d'impôt, la dîme de son blé; elle était tenue aussi de fournir, à un prix convenu, un second dixième, si l'approvisionnement de Rome exigeait ce supplément; enfin les cultivateurs étaient obligés de donner la quantité de blé nécessaire à la maison du préteur, soit en nature, soit en argent. Cicéron rapporte une foule de faits qui démontrent les odieuses rapines de Verrès, et il sait mettre une telle variété dans tous ces récits, dont le fond est invariablement le même, que l'intérêt se soutient pendant tout le discours.

Les principaux passages de ce long plaidoyer sont l'exorde, où l'orateur montre quels engagements d'honneur et de probité prend pour l'avenir celui qui s'est donné la tâche de démasquer un magistrat prévaricateur, et où il donne les raisons de cette inimitié naturelle qui sépare l'honnête homme du malfaiteur; le tableau de la toute-puissance de Sylla (ch. xxxv); la magnifique peinture de la haine qu'inspirent à tous les peuples le despotisme et la cupidité des magistrats romains (ch. lxxxix); enfin, le tableau de la misère des cultivateurs siciliens, qui termine le discours.

4° *Des statues.* Ce discours est consacré au récit des vols commis par Verrès en Sicile au préjudice des particuliers et des établissements publics. On lui a donné le titre de *De signis*, parce que la plupart des objets volés étaient des statues. Il n'a pas d'exorde; une simple transition le rattache au discours précédent. Il n'a pas non plus de division; c'est une suite de narrations indépendantes les unes des autres, faites chacune avec un art infini, et où la variété est plus remarquable encore que dans celles qui remplissent la plus grande partie du discours sur les blés.

Le discours sur les Statues est, ainsi que celui sur les Supplices, considéré comme un chef-d'œuvre d'éloquence et de style¹. Il offre d'ailleurs un intérêt tout particulier, en ce qu'il nous fait connaître une foule de détails sur les ouvrages les plus renommés de l'art antique.

« On distingue dans ce discours, dit Guérout, onze articles ou griefs, qui forment autant de narrations particulières. Toutes ont le degré de perfection et de beauté dont elles sont susceptibles. Chacune a son caractère propre et le ton de couleur qui lui convient. C'est une galerie où tout est heureusement diversifié. Mais il est des tableaux qui prêtent plus au génie de l'artiste et à la hardiesse de son pinceau : les sujets en sont grands et riches ; ils offrent un plus beau spectacle. Tels sont le trait de ce candélabre d'or, enrichi de pierres, que Verrès vola au roi Antiochus, l'enlèvement de la statue de Diane à Ségeste, du Mercure de Tyndare, de la Cérés d'Enna, et la comparaison établie entre Marcellus et Verrès. »

3° *Des supplices*. Ce discours, le dernier et le plus beau de tous ceux que Cicéron composa contre Verrès, est divisé en quatre parties. Dans les deux premières, où l'indignation se mêle à la plus mordante ironie, l'accusateur, prévoyant que la défense, incapable de justifier les dilapidations de Verrès, tentera du moins de les faire oublier en les couvrant par la gloire militaire, examine ce qu'a fait Verrès pour assurer la tranquillité de sa province pendant la guerre de Spartacus, quelles précautions il a prises pour la préserver des incursions des pirates. Dans la troisième, il montre Verrès faisant subir le dernier supplice aux capitaines de sa flotte pour cacher sa propre lâcheté. Dans la dernière, il s'élève contre la barbarie avec laquelle Verrès, au mépris de tous les droits, a fait frapper de verges et mettre en croix des citoyens romains. Supposant alors qu'on puisse fermer les yeux sur tous les autres crimes du préteur, Cicéron se demande s'il se trouvera des juges assez corrompus pour absoudre de si monstrueux attentats ; il s'engage au besoin à accuser devant le peuple Verrès et ses juges, et termine en appelant la vengeance des dieux sur le spoliateur de leurs temples.

Traité de l'Amitié.

Le traité, ou plutôt le dialogue sur l'Amitié, est postérieur au dialogue sur la Vieillesse. Cicéron le dédia à son meilleur ami,

1. Il est indispensable d'étudier dans leur entier les deux discours sur les Statues et sur les Supplices ; pour les autres, on peut, à la rigueur, se contenter des passages que nous indiquons d'une manière spéciale.

Pomponius Atticus. Le principal interlocuteur est Lélius, dont ce dialogue porte aussi le nom. Voici les circonstances que Cicéron suppose :

Cicéron fréquentait la maison de l'augure Mucius Scévola, selon la coutume des jeunes Romains, qui s'attachaient à quelque personnage important soit par la position, soit par le talent, dont ils recevaient les conseils et suivaient la direction. Mucius se plaisait à parler de son beau-père Lélius, l'ami du second Scipion l'Africain. Un jour que l'on s'entretenait de l'inimitié qui venait d'éclater entre Pompée et Sulpicius, jusqu'alors étroitement unis, Mucius répéta aux jeunes gens qui l'entouraient une conversation tenue jadis entre lui, Lélius et Fannius, le second gendre de Lélius, peu de temps après la mort de Scipion (an de Rome 624). Lélius, après avoir exposé à ses deux gendres les pensées qui lui ont fait supporter avec résignation la perte de son ami le plus cher, cède à leurs instances et consent à leur exposer ses idées sur l'amitié.

Le plan du dialogue sur l'Amitié n'est pas très-méthodique ; aussi serait-il assez difficile d'en donner une analyse fidèle. Voici quelles sont les idées principales développées par Lélius : l'amitié ne peut exister qu'entre les gens de bien ; elle n'est pas fondée sur l'intérêt, mais sur un parfait accord de sentiments joint à une bienveillance et à une estime mutuelles. Après avoir établi ces deux principes, il donne à ses gendres quelques conseils sur le choix des amis, sur les moyens propres à rendre l'amitié sûre et durable, enfin sur les caractères qui distinguent l'ami et le flatteur. Il termine, comme il a commencé, par l'éloge de Scipion.

Cicéron avait soixante-trois ans lorsqu'il écrivit le dialogue sur l'Amitié. Théophraste, avant lui, avait composé sur le même sujet un traité perdu aujourd'hui. Platon, dans le *Lysis*, Aristote, dans sa *Morale à Nicomaque* (livre VIII), avaient abordé aussi cette question. On peut citer, après Cicéron, Plutarque (*De l'Ami et du Flatteur*), Lucien (*le Toxaris*) ; enfin, en France, Montaigne (*Essais*, livre I, ch. xxvii), et les deux traités de Louis de Sacy (1702) et de M^{me} de Lambert (1736).

« Des critiques allemands prétendent, dit M. Le Clerc, que le livre sur l'Amitié est entièrement politique, et qu'il ne s'agit pas ici de l'amitié dans un sens moral, mais des liaisons de parti. Cette opinion, à force d'exagération, devient fautive : mais si l'on se contente de dire que Cicéron laisse entrevoir l'homme d'État, même lorsqu'il écrit sur des matières philosophiques ; si l'on ajoute que, dans le dialogue sur l'Amitié, l'amitié politique tient aussi quelque place, rien ne sera plus juste que ces observations. L'erreur est de dire que

c'est là tout le but du philosophe. Il y a très-peu d'endroits dans tout l'ouvrage qui aient pu conduire à cette interprétation si générale et si exclusive. Cicéron y appelle Atticus son ami, et c'est à ce titre qu'il lui adresse son traité sur l'Amitié; Atticus n'était d'aucun parti. »

Traité de la Vieillesse.

Le traité ou dialogue sur la Vieillesse porte aussi le nom de Caton l'Ancien, que Cicéron a choisi comme principal interlocuteur. Il est adressé, comme le traité sur l'Amitié, qu'il précède de fort peu de temps, à Pomponius Atticus. Cicéron avait soixante-trois ans quand il l'écrivit, et Atticus en avait soixante-six.

Scipion l'Africain et son ami Lélius félicitent Caton l'Ancien ou le Censeur, qui avait alors quatre-vingt-quatre ans (603 de Rome), de la patience avec laquelle il supporte les maux et les infirmités de la vieillesse. Caton entend souvent les vieillards se plaindre, mais c'est parce qu'ils manquent de sagesse et de raison. On reproche à la vieillesse d'éloigner l'homme des affaires; il serait plus sensé de dire que les occupations du vieillard ne sont plus celles du jeune homme, mais qu'elles sont meilleures et plus importantes. Le vieillard qui exerce ses facultés les conserve jusqu'au bout, et vit entouré de respect. La vieillesse affaiblit le corps; mais on peut dire que le vieillard n'a pas besoin des forces du jeune homme, et d'ailleurs, grâce à l'exercice, il garde toujours assez de vigueur. La vieillesse prive l'homme de presque tous les plaisirs; cela est vrai pour les plaisirs qui nuisent à l'âme et au corps, mais non pour les jouissances plus pures, celles de l'amitié, des lettres, de l'agriculture, par exemple. Enfin la vieillesse est voisine de la mort; mais à tout âge la mort est proche, et le vieillard qui n'y est point préparé est bien à plaindre: d'ailleurs, qu'appelle-t-on la mort, si l'âme est immortelle? Et à ce propos, Caton rappelle les nobles paroles que met Xénophon dans la bouche de Cyrus mourant. Pour lui, quand son jour sera venu, il sera heureux d'aller rejoindre tant d'hommes illustres et le fils qu'il a perdu.

A l'époque où Cicéron écrivit son dialogue sur la Vieillesse, César était mort depuis quelques mois; Brutus et Cassius, obligés de quitter Rome, étaient occupés à rassembler une armée; tout l'empire était dans l'agitation; Cicéron lui-même, menacé par les partisans du dictateur, qui l'accusaient de s'être réjoui de sa mort, était presque réduit à se cacher. Aussi M. Le Clerc a-t-il raison de dire: « Quoique le traité de la Vieillesse, bien supérieur à celui de l'Amitié, soit un des ouvrages les plus parfaits de Cicéron, et que la division en soit claire,

la marche facile, les développements ingénieux et quelquefois touchants, on peut trouver cependant qu'il n'est point complet. L'esprit politique, qui se montre sans cesse dans la plupart des écrits philosophiques de Cicéron, et qui, surtout alors, devait le préoccuper tout entier, a certainement influé sur la composition et le caractère de cet ouvrage, et il s'en est aperçu lui-même (ch. v). Il ne songe le plus souvent qu'à la vieillesse de l'homme d'État. Il n'écrit point pour tous les rangs, pour toutes les conditions; il y a même un sexe qu'il oublie absolument: les femmes ne sont pas même nommées. Il les oublie aussi dans le traité des Devoirs, dans celui de l'Amitié, dans ses autres ouvrages de morale. C'est l'effet de ce préjugé commun à tous les siècles qui ont précédé le christianisme. »

Le Songe de Scipion.

Cicéron avait cinquante-trois ans lorsqu'il écrivit sa *République*, ouvrage historique et politique en six livres, dont *le Songe de Scipion* est un fragment. Comme les deux ouvrages dont nous venons de parler, la *République* est un dialogue; les interlocuteurs sont Scipion, Lélius, les deux gendres de Lélius, Fannius et Scévola, le jurisconsulte Manilius, et deux ou trois autres personnages. Il ne nous est parvenu de ce dialogue que des débris, assez considérables toutefois; *le Songe de Scipion* appartenait au sixième livre, qui traitait sans doute de l'influence des idées religieuses sur le bonheur des sociétés.

Scipion Émilien raconte à ses amis qu'après une entrevue avec le roi Masinissa, le premier Scipion l'Africain, qui avait été l'objet de la conversation, lui apparut en songe, lui prédit sa gloire et sa fin malheureuse. A Scipion succéda Paul Émile, qui expliqua à son fils l'ordre de l'univers; puis le premier Africain reprit la parole, l'entre tint de la vanité de la gloire humaine, l'exhorta à n'aimer, à ne rechercher que la vertu, enfin lui tint sur l'immortalité de l'âme de sublimes discours.

« Parmi tous les nouveaux fragments de la *République*, il n'en est pas un, dit M. Le Clerc, qui approche, même de très-loin, de ce morceau éloquent et hardi, où le paganisme a aussi son espérance, où la raison humaine fait entrevoir à la vertu quelque récompense au delà des triomphes du Capitole et des pompes de la gloire. C'est le monument de la prose latine qui me semble le plus empreint des couleurs de l'imagination grecque, le plus voisin de ces compositions fantastiques inspirées aux sages d'Athènes et d'Alexandrie par l'idéalisme de l'école de Socrate, et même à quelques auteurs du moyen âge par le spiritualisme chrétien. Ces nobles idées conviennent si

bien à la belle âme de Scipion, que l'esprit n'est point étonné des merveilles de ce récit, et qu'il semble qu'un tel homme a dû parler un tel langage. Le style rend le prestige plus complet : jamais Cicéron n'a mieux su réunir la simplicité à l'élévation, la grâce à la force, le génie de Platon à la gravité du consul romain. »

II.

CÉSAR : *Commentaires*.

Oeuvres de César.

Nous n'avons pas à nous occuper de la vie politique de César; nous donnerons seulement quelques détails sur sa vie littéraire, dont il ne nous reste malheureusement que trop peu de monuments. César débuta au barreau à l'âge de vingt et un ans, en accusant l'un des personnages les plus puissants de Rome, Cnéius Dolabella. L'accusé fut absous, et César, craignant son ressentiment, s'exila pendant une année. Il plaida ensuite pour les Grecs contre Antonius et pour les Bithyniens contre Vinicius. Quelques plaidoyers pour des particuliers, plusieurs oraisons funèbres, entre autres celle de sa tante Julie, veuve de Marius, des discours politiques au sénat et au forum, un poème intitulé le *Voyage*, remplissent cette première partie de la vie littéraire de César. Nous trouvons ensuite des traités sur les *Auspices* et sur le *Droit augural*, dont la date est incertaine, enfin un traité de grammaire, sur l'*Analogie*, dédié à Cicéron et écrit au moment où César franchissait les Alpes pour se rendre en Gaule. Pendant son séjour en Gaule et pendant la guerre civile, César rédige ses *Commentaires*; enfin, devenu dictateur et souverain maître de l'empire, il répond par un libelle qui fait peu d'honneur à sa mémoire, l'*Anti-Caton*, à un éloge de Caton d'Utique que Cicéron venait de publier. Tout ce que nous avons aujourd'hui de César se borne aux *Commentaires*, à quelques lettres qui se trouvent dans la correspondance de Cicéron, et à un petit nombre de fragments de peu d'étendue.

Les *Commentaires*.

Les *Commentaires* de César n'étaient à ses yeux, comme le titre

même l'indique, que des mémoires destinés à servir plus tard de documents historiques; il les écrivit au jour le jour, au fur et à mesure des événements. Les *Commentaires* se divisent en deux parties : sept livres ont rapport à la guerre des Gaules, qui dura dix ans; trois, à la guerre civile. Un huitième livre a été ajouté aux mémoires sur la guerre des Gaules par un lieutenant de César, Hirtius; enfin, on fait suivre ordinairement les *Commentaires* de trois livres sur la guerre d'Alexandrie, sur celle d'Afrique et sur celle d'Espagne, attribués en partie à Hirtius, en partie à Caius Oppius.

Commentaires sur la guerre des Gaules. Après une courte description géographique de la Gaule, César raconte sa lutte contre les Helvétiens et contre le roi germain Arioviste (livre I); contre les Belges, et principalement contre les Nerviens (livre II); contre les habitants de l'Armorique et de l'Aquitaine (livre III); l'expédition en Germanie et la descente dans la Grande-Bretagne (livre IV); le retour de l'expédition de Bretagne, la répression de révoltes qui avaient éclaté sur divers points de la Gaule pendant l'absence de César (livre V); de nouveaux soulèvements en Gaule et une seconde expédition en Germanie (livre VI); l'insurrection de la Gaule entière sous le commandement de l'Arverne Vercingétorix, le retour périlleux de César d'Italie en Gaule, la prise d'Avaricum (Bourges), le siège de Gergovie¹, la prise d'Alésia (Alise ou Bourg-Sainte-Reine), la défaite des Gaulois et la captivité de Vercingétorix (livre VII). Chacun de ces livres contient l'histoire des événements d'une année. Le huitième livre, ajouté par Hirtius, est le récit des derniers exploits de César en Gaule, de son départ pour l'Italie et des préliminaires de la guerre civile.

Le septième livre des *Commentaires sur la guerre des Gaules* est le plus intéressant de tous, à cause de l'importance des événements qui y sont rapportés; c'est aussi le plus dramatique, le plus varié, celui où toutes les qualités de l'historien se trouvent réunies avec le plus de perfection. Dans les autres livres, on remarque surtout la guerre contre Arioviste (livre I); le passage du Rhin, le combat des Romains et des Bretons (livre IV); la description de la Grande-Bretagne et de ses habitants (livre V); les mœurs des Gaulois et des Germains, et la description de la forêt Hercynienne, qui couvrait presque toute la Germanie (livre VI).

Commentaires sur la guerre civile. Cette seconde partie des *Commentaires* commence au moment où le sénat refuse de continuer à César son commandement dans les Gaules, et finit après la mort de

1. Cette ville était voisine de Clermont - elle n'existe plus.